VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2021 Rapporteur : Madame Laurence VIGNON

N° 60

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021 (accusé de réception du 29/06/2021)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Avenant n°1 à la convention entre la ville de Quimper et la Société Hent Glaz Productions pour la résidence artistique de Dan ar Braz

La situation sanitaire ayant perturbé la bonne exécution de la convention de résidence artistique encadrant le partenariat entre la ville de Quimper et la Société Hent Glaz Productions autour du projet Dan ar Dañs, il convient de prolonger celle-ci d'une année scolaire.

Dans le cadre de la convention signée entre la ville de Quimper et la Société Hent Glaz Productions pour l'accompagnement technique et financier de la création de l'album *Dan ar Dañs* et de ses premières représentations publiques, un certain nombres d'actions de médiation et d'actions à caractère pédagogiques étaient prévues avec la participation de Dan Ar Braz et de son équipe artistique.

La situation sanitaire ayant empêché le déroulement des opérations envisagées, en particulier dans le secteur scolaire, un accord a été trouvé avec l'équipe de production pour prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant n°1 à la convention de résidence modifiant la durée de la convention.